

COMMUNE DE JALHAY

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES
EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
D'ENVIRONNEMENT
Demande de permis unique - Recours**

AVIS

La Bourgmestre de la commune de Jalhay porte à la connaissance des habitants qu'un recours a été introduit par plusieurs réclamants au Département des permis et Autorisations contre la décision du Collège communal du 20 avril 2026 octroyant le permis unique dont les caractéristiques et l'objet sont détaillés ci-après :

Exploitant et demandeur : Consorts CHRISTOPHE ET VINCENT ONGHENA Le Château de Sart-lez-Spa, les Clysores
réf commune : PUNI/002/043/2025 - réf SPW: 10024612/LZA.apa
adresse : Les Clysores, 224 - 4845 Sart-Jalhay: Les Clysores 224, parcelle cadastrée Division 2, section B n° 6B - 6Z - 51C
Installations et/ou activités concernées par la demande : transformer le rez-de-château en salle de banquets de mariage avec aménagement de 4 chambres au 1^{er} étage et d'un parking de 114 places.
numéro de rubrique de l'installation ou de l'activité :
92.34.01 : Autres locaux de spectacles et d'amusement (à l'exclusion des chapiteaux) dont la capacité d'accueil est supérieure à 150 personnes et qui sont équipés d'installations d'émission de musique amplifiée électroniquement.
90.11 : Unité d'épuration individuelle inférieure ou égale à 20 équivalent-habitant

63.12.07.01 : Dépôts de gaz butane et/ou propane et leurs mélanges comprimés, liquéfiés ou maintenus dissous sous une pression supérieure à 100 kPa ou 1 bar en réservoirs fixes non réfrigérés, lorsque le volume total des réservoirs est inférieur ou égal à 3 000 l pour les réservoirs aériens et à 5 000 l pour les réservoirs enterrés - classe : Classe 2

Le présent avis est affiché du 2 juin au 22 juin inclus.

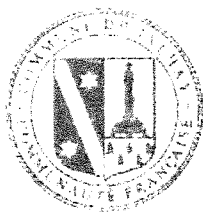
Le dossier relatif au recours peut être consulté au Service de l'Urbanisme, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ainsi que le jeudi de 17h00 à 20h00.

Le présent avis est affiché conformément aux dispositions de l'article D.29-22 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Jalhay, le 2 juin 2026

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG